



# Procès-verbal

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 19 septembre 2024

#### 1- AVANT CONSEIL :

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants.

Il fait un point rapide sur la saison qui vient de s'écouler et qui a été en dent de scie tout au long de l'été. Au niveau de la fréquentation des parkings, nous avons eu avec un début tardif, 6 semaines de saturation entre le 21/07 et le 31/08. Les recettes sont en hausse, du fait de l'augmentation du tarif. La fréquentation au mois de septembre est régulière mais le temps clément a favorisé les visites du village.

M. Jean-Philippe Moresmau dresse le bilan trimestriel du maire au cours du 2eme trimestre qui fut chargé : 82 réunions, 406 km parcourus ; une charge de travail de 9h/jour ouvré soit 45h/ semaine.

#### En bref :

- Différentes conférences concernant le « chapiteau retrouvé » ont eu lieu ; cette actualité bien médiatisée a favorisé une hausse sensible de fréquentation des entrées au musée.
- Plusieurs réunions avec les acteurs professionnels de la commune et l'association FAES ont été organisées ; des propositions ont été émises de part et d'autres. Une visite du village leur a été proposée et a connu un réel succès. Lors d'une autre rencontre la gestion des déchets professionnels était à l'ordre du jour. Ce fut l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun et de tester la mutualisation de la gestion des cartons.
- Réunion avec la CCVH- Gémapa concernant l'Étude hydraulique qui sera présentée prochainement au public- il est question de réaliser des plantations d'arbres sur les terrains en amont du village en vue de réaliser un « peigne » à embâcles.
- Réunion avec le préfet, l'Archevêque et certains élus afin d'évoquer les projets mais surtout Gellone 2050 qui a reçu un accueil très favorable. Cette rencontre a duré 5 heures. S'en sont suivi d'autres réunions avec les différentes institutions partenaires du projet.
- Weekend Jumelage : les Catalans ont été accueillis cette année à St Guilhem. En 2025, nous irons à notre tour en visite à Campins.
- Une réunion sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) a eu lieu en mairie en présence de la DDTM et plus particulièrement d'un stagiaire qui est intervenu sur le village qui a fait un remarquable travail de cartographie et de recensement très utile pour les prochaines années.
- Plusieurs réunions de concertation sur le renouvellement du label Grand Site de France se sont tenues sur le territoire, notamment une réunion sur la commune à l'initiative du maire. L'accent a été mis sur la préservation du patrimoine, les activités économiques mais aussi les habitants du grand Site.

#### Des nouvelles des projets à commencer/ à terminer ou à encourager :

- Mise en place d'une signalétique piétonne, routière et commerciale : le dossier est finalisé ; il va être soumis pour approbation à la Drac, Dreal & Udap. Ce projet bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental.
- Rénovation du Théâtre de Verdure – buvette et ses abords : lancement des appels d'offre octobre novembre pour démarrage travaux janvier 2025, qui devraient se terminer fin mai.
- Installation de racks à vélos : le projet a fait l'objet d'une demande de subvention à la CCVH.

- Rénovation des toilettes du square Jean Moulin ; des devis ont été réalisés ; restent à s'occuper de la coordination de tous les corps de métiers et des aléas des anciens réseaux (secs et humides)
- Rénovation énergétique des logis verts : les DPE ont été réalisés : réflexion à mener autour de la rénovation des moyens de chauffage et d'eau chaude.

**Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance:**

- Marie Line Jaudon trouve dommage que les transports scolaires pour les écoles de St Jean de Fos ont été supprimés. Marie Line propose d'avoir une réflexion pour l'année 2025 pour le transfert de compétence transport scolaire à la commune. Il est vraiment regrettable que le transport scolaire ne puisse pas être organisé vers les deux communes Saint de Fos et Aniane. Auparavant un même bus desservait les 2 villages. A l'heure actuelle c'est le Département qui a la compétence transport scolaire. Marie Line pense que cette situation ne va pas inciter l'installation de nouvelles familles avec des enfants scolarisés.

- Gérard Vareilhes regrette que certains arrêtés municipaux ne soient pas respectés : des voitures épaves sont stationnées en permanences sur les parkings municipaux. M. le maire l'informe que des contraventions sont régulièrement dressées contre ces administrés.

La règlementation du stationnement au Parking st Laurent a été dans l'ensemble bien respectée cette année.

**2- SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le dix-neuf septembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire.

Date de convocation : 11/09/2024

**Présents** : R. SIEGEL, JP. MORESMAU, D. MINAZZO, B. GILHET, P. VEDEL, JC THEULE, C. STEHLE.

Absent excusé : A. KROSGDAHL, procuration à JP MORESMAU

**Absent** : V. NICAISE

Le quorum est atteint. M. JP MORESMAU est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte.

- M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet :

**Vote 8 pour**

**- Délibération 46-2024 : Subvention 1000 € octroyée à l'Association Goupil Connexion :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt et l'utilité de l'association Goupil Connexion. Cette association a été créée pour faire découvrir et protéger la nature de proximité. Goupil Connexion regroupe 500 bénévoles présents toute l'année sur le terrain en organisant des événements ponctuels tels que le lâché d'animaux sauvages. Cette association a également créé un hôpital pour faunes sauvages qui a vocation à recueillir, soigner et réhabiliter des animaux sauvages en détresse pour les relâcher dans le milieu naturel dans un souci de sauvegarde des espèces. La commune de Saint-Guilhem-le-Désert a pu depuis trois ans, bénéficier de remise en liberté dans le cirque de l'Infernet de hérissons et de rapaces nocturnes.

Le Préfet nous a fait savoir dans un courrier du 13/08/2024 qu'une dotation de soutien pour la protection de la biodiversité d'un montant de 26 043 € allait être octroyée à la commune de Saint Guilhem. Cette dotation vise à reconnaître la contribution communale aux objectifs de la transition écologique, en termes de maintien des réservoirs de la biodiversité, des puits carbone et des paysages.

Dans ce cadre-là, M. le Maire propose d'encourager l'Association Goupil connexion dont les objectifs intègrent totalement ceux fixés par l'Etat et dont la cause défendue doit être encouragée ; notre commune riche d'un patrimoine naturel se doit de promouvoir une telle association. M. le Maire propose au Conseil Municipal de subventionner « Goupil Connexion » à hauteur de 1000 €.

**Vote : 8 pour**

**- Délibération 47 -2024 : Participation financière de la commune aux frais engendrés pour la gestion, collecte et recyclage des cartons, versée sous forme de subvention à la FAES : 210 €**

Afin de gérer les nombreux cartons provenant des différents commerces situés sur la commune, l'association FAES a mis en place avec ses adhérents une benne permettant de collecter les cartons afin de les recycler sur la période de juillet à octobre.

La commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT a fait de la gestion des déchets l'une de ses priorités. Cette opération bénéficie d'un réel succès auprès de ses utilisateurs, quoique qu'en nombre insuffisant. Les habitants peuvent également utiliser gratuitement ce service.

M. le Maire propose donc que la commune s'associe à ce projet et prenne à sa charge 15 % du montant total des dépenses générées soit 210 € (Le montant des dépenses prévisionnelles s'élevant à 1404 €.). Un bilan de fin de saison sera réalisé fin Septembre, pour ajuster le budget et étudier l'éventuelle reconduction pour l'année 2025.

Le Conseil Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte à **6 voix pour et 2 abstentions** de verser la somme de 210 € à l'association FAES (Fédération des Acteurs Économiques de Saint Guilhem) afin de participer frais engendrés dans la gestion de collecte et de recyclage des cartons.

**- Délibération 48 -2024 : Demande de subvention à la CCVH dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos :**

Dans le cadre du Schéma directeur cyclable de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, afin d'augmenter l'équipement en stationnement vélos sur tout le territoire de la vallée de l'Hérault, un fonds de concours a été créé. Le développement des déplacements en mode doux est un objectif, d'une part d'un point de vue écologique et dans le cadre du plan de déplacement du Grand Site de France

Au vu du nombre grandissant de visiteurs et de travailleurs se rendant sur notre commune à vélos, il est devenu primordial d'installer des équipements prévus pour le stationnement des vélos.

Le Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert a étudié les différents emplacements potentiels d'implantations de racks de stationnement de vélos (25), en concertation avec le service « Mobilités » de la CCVH. Dans un souci de facilité d'accès et de sécurité différents emplacements ont été retenus et selon leurs configurations différentes modèles seront donc choisis.

Selon le devis réalisé, le montant de l'opération s'élève à 4 908.59 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 908.59 € HT.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes vallée de l'Hérault de l'ordre de 50 % du montant global du projet (subvention plafonnée à 2000 €) dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos.

**Vote : 8 Pour**

**Madame Annette KROSDHAL s'excuse pour son retard et prend part au vote des prochaines délibérations.**

**- Délibération 49-2024 : Demandes de subvention dans le cadre de l'aménagement de l'absidiole sud et déplacement de l'Autel (aménagement et restauration) - nouveau plan de financement :**

La commune de Saint-Guilhem a confié à l'agence Duthilleul l'étude en vue du déplacement et de la mise en valeur de l'autel médiéval de Guilhem. Le projet présenté aux services de la DRAC ainsi qu'à la communauté religieuse a reçu un accueil très favorable. Il consiste à déplacer ledit autel dans l'absidiole sud qui sera réaménagée (reprise du sol, des soubassements, des parements verticaux et des voûtes, des vitraux ...).

Une mise en scène replaçant l'objet dans son contexte liturgique est prévue. Une médiation expliquant l'autel, son histoire et son iconographie sera mise en place.

Afin de valoriser l'autel, un éclairage adapté sera installé ainsi qu'un dispositif de « mapping » permettant aux visiteurs d'appréhender toute la gamme chromatique qu'il présentait.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève en totalité à 178 880 € HT mais sera scindé en 2 parties : l'aménagement et la restauration.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

**1- AMENAGEMENT**

Dépenses		Recettes		
Aménagement mobilier	23 100 €	Subvention Drac	0 %	0 €
Option banc contre le mur	4 990 €	Subvention Région	25 %	28 470 €
Mise en lumière et câblage	29 400 €	Subvention Département	25 %	28 470 €
Option : cadreur pour autel et cagarols	16 490 €	Communauté de communes	20 %	22 776 €
Muséographie	34 650 €	Autofinancements	30 %	34 164 €
Installation Vierge	5 250 €			
<b>Total aménagement</b>	<b>113 880 €</b>			<b>113 880 €</b>

**2- RESTAURATION**

Ouvrage installation de chantier	15 762 €	Subvention Drac	50 %	32 500 €
Ouvrage maçonnerie pierre de tailles	45 607 €	Subvention Région	15 %	9 750 €
Ouvrage de vitrail	3 631 €	Subvention département	15 %	9 750 €
		Autofinancement	20 %	13 000 €
<b>Total restauration</b>	<b>65 000 €</b>			<b>65 000 €</b>

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 178 880 HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

**Vote : 8 pour**

**- Délibération 50-2024 : Modification tarif d'inscription à la bibliothèque intercommunale :**

CONSIDERANT que, actuellement l'inscription dans les bibliothèques de la Vallée de l'Hérault est gratuite pour les mineurs ; elle est de 10€ par an pour les adultes et les associations et de 15€ par an pour un couple ; un tarif réduit de 5€ par an est accessible aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et aux étudiants,

CONSIDERANT que cette tarification a été fixée par la Charte du réseau intercommunal de la Lecture Publique adoptée en 2007 par la CCVH et les communes membres du réseau ; les recettes sont encaissées par les communes pour un total estimé à 17 170€ en 2023,

CONSIDERANT qu'en 2023, 1 723 adultes ont créé ou renouvelé un abonnement en bibliothèque ; ce nombre est bas et diminue depuis plusieurs années (- 8% depuis 2019 alors que la population a augmenté de 9% dans le même temps),

CONSIDERANT que les études menées en bibliothèques montrent que des frais d'inscription, même peu élevés, sont un frein important pour un nombre non négligeable de foyers fragiles économiquement ou éloignés de la culture,

CONSIDERANT que les bibliothèques ayant adopté la gratuité font état d'une hausse d'environ 5 points de leur « taux de pénétration » (nb inscrits/nb d'habitants),

CONSIDERANT qu'on peut raisonnablement penser que la gratuité pour tous ferait augmenter significativement le nombre d'usagers adultes dans les bibliothèques de la Vallée de l'Hérault ; ce serait aussi un signal fort en faveur de la lecture et des pratiques culturelles,

Le Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT

DÉCIDE à **8 voix pour** d'approuver les termes de l'avenant à la charte du réseau intercommunal de la lecture publique modifiant les tarifs d'inscription,

**- Délibération 51-2024 : Ecole maternelle et primaire : sectorisation du transport scolaire : décision commune basée sur l'équité.**

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles de secteur scolaire.

Au vu de la spécificité de notre commune, jusqu'à présent les enfants étaient scolarisés selon le choix des parents sur les écoles maternelles primaires Saint Jean de Fos ou écoles maternelles primaires Aniane. Lorsque les effectifs étaient en nombre suffisants (+ 3 enfants) les transports scolaires étaient organisés vers chaque école matin et soir.

Aujourd'hui il s'avère que très peu d'enfants sont scolarisés dans le 1er degré et sont donc partagés entre Saint-Jean-de-Fos et Aniane. (1 sur Saint Jean de Fos et 3 sur Aniane). Les écoles n'appliquant les mêmes horaires il n'a pas été possible de regrouper les enfants dans un même bus.

Au vu du nombre plus important d'enfants fréquentant les écoles d'Aniane, il est proposé au Conseil Municipal de se positionner pour que cette école devienne école de secteur. Le transport scolaire en sera donc assuré sur Aniane.

M. le Maire Informe que les Maires des communes concernées ont été avertie de cette décision ainsi que l'inspectrice de secteur de l'éducation Nationale.

Pour les parents dont les enfants sont scolarisés à Saint Jean de Fos une contribution financière d'un montant de 235 € par an, selon le barème appliqué par le transporteur quand le service n'est plus rendu sur la commune de rattachement par manque d'élèves, sera octroyée par la commune.

Le Conseil décide de définir l'école de sectorisation sur Aniane Et décide contribuer financièrement au transport vers les écoles de Saint Jean-de-Fos selon les conditions mentionnées ci-dessus. **Vote : 8 pour**

**- Délibération 52-2024 : Lancement de la procédure MAPA pour la réalisation de l'étude de faisabilité : création d'un centre interprétation patrimonial – Abbaye de Gellone :**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité pour la commune dans le cadre du projet Gellone 2050 de réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un centre d'interprétation patrimonial à l'Abbaye de Gellone.

M. le maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études), l'estimation prévisionnelle de cette étude s'élève à 120 000 € Ht.

Des financements ont été demandés à la DRAC (40 %), à la Région Occitanie (15%), au Département (15 %) et à la CCVH (10 %), avec un autofinancement de 20 %.

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants. **Vote : 8 pour**

**- Délibération 53-2024 : Lancement de la procédure MAPA ; travaux théâtre de Verdure**

M. Le Maire rappelle la nécessité pour la commune de rénover le Pavillon du Théâtre de Verdure et ses aménagements extérieurs

M. le maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner les entreprises, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 256 325 € HT. Des financements ont été demandés à l'Etat, au Département et à la CCVH.

Le conseil décide d'autoriser le maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer et à prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Vote : 8 pour**

**- Délibération 54-2024 : Changement de la valeur faciale du titre restaurant au profit des agents communaux.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08/09/2022 il a été mis en place l'instauration de titres restaurant à compter du 1er octobre 2022 au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de la commune à hauteur du nombre de jours travaillés et délivrés à selon les conditions suivantes :

- Valeur faciale du titre fixée à 6,00€ dont une prise en charge à 60% de la commune et 40% par l'agent,
- Nombre de titres dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois N + 1).

M. le Maire propose d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant à 9 € afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents communaux à compter du 01/10/2024.

Le Conseil Municipal décide de modifier la valeur faciale du titre à 9 € à compter du 1er octobre 2024

**Vote : 8 pour**

Une délibération concernant France ruralités était à l'ordre du jour. L'état a étendu le territoire de France ruralité et St Guilhem en fait désormais partie. Plusieurs aménagements notamment dans la fiscalité sont possibles mais pas adaptées pour notre collectivité.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30 et regrette qu'il n'y ait pas plus de participants à ces réunions et notamment aux avant-conseil, ouvert à tous et permettant à chacun de rencontrer les élus et d'aborder les sujets qu'ils souhaitent.

Le Maire,



Le / La Secrétaire de Séance,

Approuvé en séance publique du 24.10.2024.